ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

Encore une victime de la guerre

UN HOMME ETAIT MORT CHEZ LUI DEPUIS HUIT JOURS

Le voyageur de commerce Emile Marchand, 30 ans, occupé par la Maison Duprez, de Roubaix, demeurant 47, rue Royale, au 2e étage, où il vivait seul.

Fiancé à une demoiselle Goget, de Seclin, il était allé chez les parents de celle-ci, le mardi 21 décembre, afin de voir sa future épouse. Au cours des conversations qui s'engagèrent, M. Marchand déclara notamment qu'il était atteint d'un fort rhume et d'un violent mal de tête. Sa visite terminée, il regagna Lille.

Or, le voyageur, qui avait pris la coutume d'écrire tous les jours à Mlle Goget, était resté depuis ce moment sans lui envoyer de ses nouvelles.

Inquiète, à juste titre, de ce silence persistant, cette personne avertit la famille de l'intéressé.

Au domicile de ce dernier, voisins et locataires déclarèrent ne pas l'avoir aperçu depuis une huitaine de jours.

Cela devenant inquiétant, le commissaire de police du quartier fut avisé. Accompagné d'un serrurier, ce magistrat fit ouvrir la porte de l'appartement de M. Marchand.

Un triste spectacle attendait les visiteurs.

M. Marchand, étendu sur le plancher de sa chambre le visage tout maculé de sang ne donnait plus signe de vie.

Un médecin, qu'on alla chercher immédiatement examina le cadavre. Le praticien diagnostiqua une mort naturelle due à une hémorragie stomacale.

Il est bon de dire que le défunt, plusieurs fois blessé au cours de la guerre, avait été également intoxiqué par les gaz et que, depuis, sa santé était devenue précaire.

On croit que la mort du malheureux remonte au 21 décembre, car sur sa table, on a trouvé une lettre inachevée qui portait cette date.

Des mesures ont été prises pour que l'inhumation ne souffre pas de retard.

M. Marchand étoit originaire d'Avelin.

L'AGRESSION DE LA RUE DE LA GARE

Nous avons relaté, dans notre dernier numéro, l'agression qui s'était produite lundi à 1 heure du matin, rue de la Gare.

L'une des victimes, M. Jean-Baptiste Claeys, 28 ans, charbonnier, demeurant rue Turgot, cité Saint-Joseph, 24, a porté plainte contre celui des malandrins que les agents Herkenrath et Eschepper ont pu arrêter, après une poursuite mouvementée, le nommé André Chateauroux, âgé de 26 ans, se disant manœuvre de plafonneur, et demeurant rue Sainte-Elisabeth, 17.

Ce dernier, qui a déjà subi plusieurs condamnations, déclare avoir agi sous l'influence de la boisson. Il sera poursuivi pour ivresse et coups.

L'AUDACE DES MALFAITEURS

La série des vols s'augmente désormais presque chaque jour, d'un fait nouveau. L'audace avec laquelle ces méfaits s'accomplissent est vraiment inouïe. On vole en plein jour, en pleine rue, et avec un tel sang-froid et tant de savoir-faire que l'opération s'effectue sans qu'il soit possible de recueillir ensuite le moindre renseignement sur le ou les auteurs.

Lundi, une caisse pesant près de cent kilos, qui avait été placée, à 11 heures, à la porte du magasin de M. Henri Leblanc, négociant en porcelaine, rue Saint-Georges, 36, a été subtilisée, probablement dans l'après-midi, mais avant 6 heures du soir, par des malfaiteurs restés inconnus.

Cette caisse était marquée L. R. 1481, et portait l'inscription : L'Alumnite Frugier, Limoges. Elle contenait divers articles de porcelaine, du poids total de 98 kilos et représentant une valeur de 577 francs.

Une enquête est ouverte, selon l'usage.

AMICALE DE LA RUE DU BOIS

Aujourd'hui, mercredi 28 décembre, à 6 h. 45, réunion du comité directeur.

GRANDE HARMONIE

En raison des vacances du Nouvel-An, il n'y aura pas de répétition le vendredi 29 courant.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Roger Pladys, rue Rome. — Madeleine Peren, rue Paix. — Achille Detournay rue Hilarion Fremaux, 7. — Jacques Vandeeaveye rue Dugueschin, 60. — Marie Coupé, rue Mons, 5.

DECES. — Jean Lampe, 15 jours, rue Beaurewaert, 19. — Célestine Cheval, 73 ans, rue Barbieux, 15. — Marie Westerlin, épouse Fontanez, 53 ans, rue du Havre, 11. — Julie Delaporte, Vve Fruit, 81 ans, rue Daubenton, 154. — Amand Walla, 58 ans, rue Dampierre.

TOURCOING

AUTOMOBILISTES, ECLAIREZ VOS VOITURES

La police a verbalisé contre les propriétaires des automobiles portant les numéros suivants : 9916 D et 5490 D, n'ayant pas d'éclairage à l'arrière.

— Procès-verbal a été dressé aussi contre Debockère Cyrille, conducteur de viande, demeurant rue de Gand, 267, pour défaut d'éclairage à sa voiture.

CHEVAL EMBALLE

Hier, vers 10 heures 45 du matin, M. Albert Macaisse, 26 ans, gérant de la ferme Six à Neuville-en-Ferrain, était occupé à servir du lait à ses clients, rue du Moulin-Fagot, quand tout à coup, effrayé par les cris de quelques gamins, le cheval attelé à une calandre s'emballa dans la direction de la Grand'Place, par les rues du Moulin-Fagot et de la Cloche.

L'agent de police Emile Deffrennes, de service place des Halles, se tête résolument à la tête de l'animal et parvint à le maîtriser, après avoir été traîné sur une vingtaine de mètres.

Nous adressons à ce courageux fonctionnaire nos plus vives félicitations ; il est déjà titulaire de la médaille d'argent des Sauveteurs du Nord pour acte de courage.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

Les Epiciers et Bouchers de la Ville désireux de fournir aux pauvres, comme avant la guerre, par présentation de bons délivrés par le Bureau de Bienfaisance sont invités à se présenter au Secrétariat pour signer le marché pour l'année 1922 : les Epiciers, le jeudi 29 décembre ; les Bouchers, le vendredi 30 décembre ; de 8 h. 30 à midi et de 2 à 6 heures le soir.

THEATRE MUNICIPAL

Jeudi 29 décembre, à 8 heures, à la demande générale sera donné le très gros succès « Mariage Parisien », opérette à grand spectacle en 3 actes, musique de H. Geublier fils. Au 1er acte bataille de fleurs : deux grands ballets.

Samedi 31 décembre, soirée extraordinaire en faveur de l'abonnement. Première représentation (création à Tourcoing) de « Claudine », opérette en 3 actes de Willy, musique de Rodolphe Berger.

Dimanche 1er janvier, fête du jour de l'An, abonnement courant, matinée à 3 heures et le soir à 8 heures « Claudine ».

— Lundi 2 janvier, dernière représentation de « Claudine ».

La location est ouverte dès aujourd'hui, à partir de 9 heures, pour les fauteuils et 1re galeries A ; à 3 heures, pour les autres places.

LES VICTIMES DU TRAVAIL

Demeyère Alphonse, 45 ans, fileur chez Berpard et Laurent rue du Moulin, a eu l'index gauche pris entre le bâti et le secteur du métier ; plaie contuse et fracture compliquée, un mois de repos.

— Roobrouck Louise, 31 ans, soigneuse chez J. Parmentier, rue de Paris, en retirant une machine, a eu le pouce pris dans les peignes : plaie par raisinage ou dénudation des tendons extenseurs, 1 mois de repos.

— Kiersbilck Jean, 48 ans, rue de Madagascar, 27, débourreur chez MM. Hannart frères, Motte et Marquette, rue de Bapaume, par suite de chute, a été happé par une courroie et a eu le bras entraîné dans la poulie : fracture du radius gauche par torsion, 2 mois de repos.

— Verfaillie Hélène, 15 ans, bâcleuse, rue du Chêne-Houpline, c. Thiers, en graissant son métier, une corde broche s'est enroulée autour de son bras droit, qui fut entraîné entre les tambours : brûlures profondes par friction, 2 mois de repos.

— Despinoy Olga, 23 ans, couseuse chez J. Flament, et Cie, rue du Moulin-Fagot, par suite de glissade dans une salle de l'usine, s'est fait une entorse au genou, 20 jours de repos.

— Noif Oscar 46 ans, rue des Francs, 36, manœuvre chez Dumortier frères, rue d'Amsterdam, a reçu un wagonnet chargé de tourteaux sur la main : plaie par écrasement de la main droite, 3 mois de repos.

NOS MORTS GLORIEUX

Voici la liste des corps de militaires et victimes civiles qui seront transportés solennellement de la gare à la salle des Hospices, aujourd'hui, à 10 heures précises :

Corrion Albert, soldat à 243e R. I. ; Dancette Adolphe-Joseph, soldat au 43e R. I. ; Wibaut Henri-François-Victor, sergent-major au 416e R. I. ; Delpon Gustave-Etienne Riffe Emile-Victor ; Vanmercke Albert, Wagnor Désiré-Julien, ces quatre derniers victimes civiles.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Raymond Verstraete, rue de Lille — Suzanne Huysentruyt, rue d'Alsace, 38 — Marie Gille, rue Dupuytren.

DECES. — Casimir Vanlerberghe, 69 ans, rue Latte, 259 — Léonie Masselyn, 74 ans, veuve Nelbronne, rue d'Havré, 3 — Albert Parmentier, 6 mois rue du Dahomey, 111 — Louis De Nève, 30 ans, rue du Touquet, 217 — Hélène Vermotte 6 mois, rue de la Marlière, 67 — Henri Dumoulin, 75 ans rue de Strasbourg, 8.

PUBLICATIONS. — Maurice Meunier, employé et Germaine Daras, s. p. — Emile Mostaert, aide monteur et Germaine Decuyper, bonnetière — Casimir Smits, fabricant de corbeilles en fer et Andrée Imbert, s. p. Pierre Catteau, boucher et Céline Vandierdonck s. p. — Auguste Honoré, peigneur et Blanche Rogé, soigneuse.

REVEILLON DE L'AN

Grand Restaurant Belle-Vue

Menu incomparable

Messieurs les Clients sont instamment priés de retenir leur table

13.551.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

MORT SUBITE D'UNE VIEILLE FEMME

Dans une petite maison de la rue d'Estaimpuis au n. 99, demeurait seule Mme Vve Deroubaix, née Elodie Bernard, âgée de 72 ans. Lundi soir, ses voisins, inquiets de ne pas l'avoir vue depuis vendredi, prévinrent M. Coisenet, commissaire de police, et des membres de la famille.

La porte d'entrée étant fermée à l'intérieur, au verrou, il fallut briser une vitre de la fenêtre. Dans la chambre, Mme Vve Deroubaix fut trouvée morte. M. le docteur Leuridan, d'Herseaux, constate le décès causé par une affection cardiaque.

La mort remontait vraisemblablement à vendredi soir, au moment où la pauvre vieille se disposait à gagner son lit.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le Maire rappelle aux familles des soutiens indispensables de la classe 1922, ainsi qu'aux familles des ajournés des classes 1920 et 1921 que les demandes d'allocation militaire seront reçues à la Mairie, 2e Guichet, jusqu'au 19 janvier 1922, dernier délai. Se munir du livret de famille et des certificats de salaires pour tous les membres de la famille qui travaillent.

AU BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT. — On demande, pour maison de commerce à Wattrelos des jeunes filles de 13 à 14 ans pour empaquetage.

Ouvrier forgeron demande emploi.

Ancien cultivateur demande place domestique avec chevaux.

Magasinier, 50 ans, parlant correctement français et flamand pouvant tenir écritures demande emploi.

S'adresser au Bureau Municipal de placement gratuit à la Mairie de Wattrelos.

LISTES ELECTORALES. — Par arrêté préfectoral, sont nommés délégués de l'administration pour faire partie des commissions chargées de procéder à la révision des listes électorales en 1922 :

1re section, M. J.-B. Hazebrouck ; 2e section, M. Calixte Henneau ; 3e section, M. Louis Colette, 4e section, M. Jules Watteau.

ETAT-CIVIL. — PUBLICATIONS. — Deroef Charles, batteur, et Olivier Julienne, retordeuse. — Auguste Olivier, rattacheur et Jeanne Francomme, soigneuse.

DECES. — Henri Haubourg, 55 ans, rue du Mont-à-Leux. — Elodie Bernard, Vve Deroef, 72 ans, rue d'Estaimpuis, 99. — Belperche, épouse Malaise, 48 ans, rue de Madagascar 16. — Victor Huvelle, 89 ans, rue de Leers, 26.

WASQUEHAL

RECENSEMENTS DIVERS. — Les déclarations de chevaux, voitures, automobiles de tourisme et de poids lourds, les motocyclettes doivent être rapportées à la Mairie 2e Guichet pour le 31 décembre au plus tard. Ceux qui n'auraient pas reçu les imprimés nécessaires à la déclaration, sont priés d'en prendre à la Mairie.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Robert Castelin, rue de Tourcoing, 14 — Adhémar Lehardy, bateau « Sambre », près l'Ene gie Electrique.

LES BLESSES DU TRAVAIL. — A la teinturerie Charles Gros, rue Jean-Bart, René Locuffer, 42 ans, contremaître de teinture à Wasquehal, 24, rue Kléber, a reçu un bac de teinture sur la main gauche et s'est fait des plaies contuses par écrasement des extrémités du médius et de l'annulaire de la main gauche. M. le docteur Butin a prescrit au blessé un repos de 25 jours.

— Occupé comme charpentier à la manufacture de Saint-Gobain, Théophile Benaut, 31 ans, 24, rue Basse à Mouvaux, a été piqué au pouce de la main droite par une tôle d'acier. Il en est résulté un panaris du pouce de la main droite qui nécessitera un repos de 15 jours. Docteur Butin.

— A la même usine, Joseph Devuyst, 48, rue du Luxembourg, à Roubaix, a été brûlé par un retour de flamme. M. le docteur Butin a constaté des brûlures du 2e degré des avants bras, de l'aisselle gauche et du cou, brûlures qui nécessiteront un repos de 3 semaines.

— Occupé à la filature du Nord, le sieur Justin Goemaere, 30 ans, rue Kléber, cité 1 à La Madeleine, a été renversé par la chute d'une balle de coton et a reçu des contusions de la cuisse et du genou gauches qui nécessiteront un repos de 15 jours. Docteur Delfosse, de La Madeleine.

FOREST

CHIFFRE D'AFFAIRES. — L'impôt sur le chiffre d'affaires sera reçu par le contrôleur, lundi 2 janvier, de 15 h. 30 à 17 h. 30, à la Mairie Blanche. La licence pour les pianos automatiques et automobiles sera payée en même temps.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

CLASSE 1922. — Les jeunes gens nés du 1er janvier au 30 juin 1902 ; les ajournés des classes antérieures ; les omis ou naturalisés qui, comme tels, font partie du contingent de la classe 1922 à incorporer en mai et qui sont soutiens de famille sont priés de faire leur demande d'allocations journalières à la Mairie avant le jeudi 12 janvier. Les demandes de cette nature formulée par des jeunes gens faisant partie du second contingent à incorporer en novembre seront reçues à une date ultérieure.

CLOTURE DE LA CHASSE. — La chasse sera close le dimanche 8 janvier au soir. La chasse au lièvre sera close le 1er janvier au soir. En vue de prévenir la destruction des oiseaux et de favoriser leur repeuplement, la divagation des chats dans les campagnes formellement interdite pendant la période de fermeture de la chasse.

CONSULTATION DE NOURRISSONS. — Presque tous les enfants en bas-âge y sont régulièrement présentés et les conseils donnés par le docteur sont suivis avec succès. Il est à remarquer qu'aucun enfant né en 1921 et fréquentant la consultation n'est décédé au cours de cette année.

ETAT-CIVIL. — NAISSANCE. — René Hennebo, rue de la Poste, 57.

PUBLICATION. — Jules Dereu, contre-maître, et Juliette Ducrot, ménagère.

DECES. — Joséphine Lepers, 84 ans, rue d'Halluin, 46.

LILLE

Au Parquet

LES PICKPOCKETS INTERNATIONAUX PARTENT POUR LA PRISON DE CUINCY

Les quatre pickpockets internationaux, Prince, Crochet, De Jongh et Heyvaert, arrêtés par la Sûreté Générale et condamnés par le tribunal correctionnel chacun à trois ans de prison, seront conduits aujourd'hui à la prison de Cuincy, pour y purger leur peine.

Ils partiront probablement par le train de 13 h. 40.

Prince et Crochet ont fait appel contre le jugement prononcé contre eux.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE TOURCOING

M. Glorian, juge d'instruction, a interrogé hier le nommé Hourez, qui tenta d'assassiner, en mai dernier, à Tourcoing, une cabaretière pour la voler.

LE CRIME DE ROUBAIX

M. Glorian a également interrogé hier après-midi le soldat Julien Delarue, du 1er R. I., qui assassina, le 3 décembre dernier, Mme Labis, mercière, rue de Flandre, 122.

POUR LES ASSISES

M. Gobert, juge d'instruction, a renvoyé devant la chambre des mises en accusation l'Arabe Boudia Houen, marchand ambulant, qui frappa mortellement d'un coup de couteau, le 13 septembre, rue de Tournai, l'Italien Giovani, son rival, qui courtisait la jeune Aline Ghesquière.

Le drame de la rue d'Arcole

LES VICTIMES SONT HORS DE DANGER

L'état des victimes du drame conjugal qui s'est déroulé avant-hier rue d'Arcole, et que nous avons commenté en temps et lieux, continue à s'améliorer sensiblement.

Charles Jacob et Hortense Krickens, femme Craisson, sont maintenant hors de danger. Aujourd'hui, après examen radiographique, on procédera à l'extraction de la balle, en ce qui concerne la femme Craisson.

Quant au meurtrier, dont l'acte a été longuement prémédité, semble-t-il, il sera poursuivi pour tentative de meurtre.

VALENCIENNES

Tramway contre voiture

UN BLESSE

Dans la soirée de lundi, une collision assez sérieuse s'est produite sur le pont Jacob.

Le tramway de 17 h. 08, qui quitte la station de la place du Marché-aux-Herbes, descendait le viaduc du chemin de fer.

A ce moment venait de la petite vitesse une plate-forme chargée de vin et conduite par le conducteur Henri Payot, 43 ans, au service de M. Fiévet, camionneur.

Le watiman voulut bloquer ses freins, mais se trouvant trop près de l'attelage, il le tamponna.

Le choc fut assez violent. Les roues de la plate-forme se brisèrent et le conducteur projeté sur la chaussée fut assez grièvement blessé au-dessus des jambes, par un demi-muids de 800 kilos.

Les dégâts sont assez importants.

Le demi-muids fut complètement éventré ; la motrice du tramway est fortement endommagée et la voiture brisée.

Le conducteur Payot, qui habite cité de l'Usine au Poirier, a été admis à l'Hôtel-Dieu pour y recevoir des soins.

Une enquête est ouverte pour établir les circonstances de cette collision et les responsabilités.

Bulletin Municipal

EMPLOYES COMMUNAUX. — Le licenciement d'un employé effectué en vertu des dispositions des statuts des fonctionnaires ne peut pas être considéré comme une mesure disciplinaire.

Par suite, l'intéressé n'est pas fondé à se plaindre.

ETABLISSEMENTS DANGEREUX. — Le pouvoir confédéré à l'autorité préfectorale d'autoriser et de réglementer certains établissements dangereux ne peut porter atteinte aux droits de l'administration municipale de prendre à l'égard de ces établissements les mesures de police commandées par la sécurité publique, mais le maire ne peut empêcher l'exploitation des dits établissements autorisés.

ACCIDENTS A L'ECOLE. — Un élève dans une école primaire ayant été brûlé assez gravement, en s'approchant du poêle, le Conseil d'Etat a jugé que l'accident été imputable à un défaut de surveillance de la part des fonctionnaires instituteurs et a rendu, en conséquence, l'Etat responsable, tandis qu'il déboutait de toute demande d'indemnité contre la ville.

LE REGLEMENT DES REQUISITIONS MILITAIRES. — Interrogé sur le règlement des réquisitions militaires de 1914 faites par l'autorité française, le ministre a répondu

Que dans le cas où la réquisition n'avait donné lieu à aucun ordonnancement de la part de l'Intendance, les intéressés devaient faire valoir leurs droits à l'administration militaire

Dans le cas où l'Intendance a émis un mandat collectif auprès du receveur municipal, à charge par lui de payer les sommes dues à chacun des habitants de la commune, il a été prescrit aux receveurs municipaux, de ne pas conserver dans leurs caisses les sommes mises à leur disposition et de les verser à la Trésorerie générale qui peut en effectuer le paiement aux intéressés.

FERMETURE DES DEBITS DE BOISSONS. — La fermeture des débits de boissons en dehors des conditions prévues par la loi ne peut être prononcée que par l'autorité judiciaire. C'est à elle qu'il appartient d'apprécier la régularité des débits de boissons et d'en prononcer la fermeture.

Par suite, un maire excède de sa compétence en prononçant de sa propre initiative la fermeture d'un débit ouvert dans des conditions irrégulières.

Il ne pourrait donc ordonner la fermeture d'un débit qui aurait été ouvert dans un périmètre d'interdiction

Son rôle se borne à recevoir les déclarations d'ouverture, de mutation ou de translation sans examen préalable de la capacité du déclarant ou de le situation du débit et à les transmettre au procureur de la république

Toutefois, il est deux hypothèses dans lesquelles le fermeture peut être prononcée par l'autorité administrative avant toute décision de l'autorité judiciaire :

1° Lorsqu'il s'agit d'un débit temporaire établi à l'occasion, d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique ;

2° Lorsqu'il s'agit d'un débit qui s'est transformé en maison de prostitution clandestine.

Les maires peuvent dans l'intérêt du bon ordre réglementer la prostitution, et décider que les locaux fréquentés par les filles publiques et dans lesquels auront été constatés des actes de prostitution seront déclarés lieux de débauche et pourront être fermés s'il y a lieu.

En réservant à l'autorité judiciaire le droit de prononcer la suppression définitive du débit, où seraient employés ou reçus des femmes de débauche ou des individus de mœurs spéciales, le législateur a implicitement admis le droit pour les maires de prononcer la fermeture de l'établissement en exécution d'un règlement de police prévoyant cette fermeture.

SEPULTURES DES REFUGIES. — Répondant à une question qui lui avait été posée, M. le Ministre des Pensions a répondu que :

1° Toutes les dispositions utiles ont été prises en ce qui concerne les cimetières parisiens et un certain nombre de cimetières communaux importants, pour assurer la prorogation de la concession gratuite du terrain des sépultures, des réfugiés inhumés dans ces cimetières et dont le transfert gratuit a été demandé par leur ayant-droit. Les mesures nécessaires, en ce qui concerne les cimetières autres que ceux énumérés ci-dessus, sont actuellement en étude de concert avec le Ministre de l'Intérieur ;

2° Par analogie avec ce qui a été décidé pour les familles des militaires ayant fait effectuer à leurs frais le transfert des restes de leurs parents, les familles des réfugiés morts à l'intérieur pendant la guerre, qui prendraient à leur charge par anticipation les frais d'exhumation, de transfert et de réinhumation des corps, ne pourront prétendre à aucune avance ou remboursement de la part de l'Etat.

FEDERATION DES LOCATAIRES DU NORD

AUX LOCATAIRES

Nous recevons de la section de Somain, l'ordre du jour suivant : Les membres de l'Union des Locataires réunis en assemblée générale le 18 décembre 1921, à Somain, Après avoir pris connaissance du texte de la nouvelle loi sur les loyers.

Protestent avec énergie contre ce texte discuté dernièrement à la Chambre des Députés car il serait un défi au bon sens et à l'équité s'il était appliqué.

Déclarent ne point se laisser tondre à ce point sans crier : A L'INJUSTICE !!!

Ils font leur, la protestation adressée au Président de la République par la Fédération Postale et la Fédération des Fonctionnaires.

S'engagent à faire toute la propangande nécessaire pour attirer à l'Union des Locataires le plus d'adhérents possible, ils espèrent que leur cri de ralliement « La Force par l'Union » ne sera pas un vain mot.

Font confiance au Bureau de l'Union Confédérale des Locataires de France et des Colonies, 23, rue du Renard, à Paris pour mener à bien la campagne engagée contre la rapacité des propriétaires et faire le nécessaire auprès des Pouvoirs Publics ; afin qu'ils prennent en considération la lamentable situation dans laquelle se trouvent les Régions dévastées.

Par ordre, le secrétaire, A. DEBEAUSSART.

SPORTS & JEUX

FOOTBALL

BREDA, CHAMPION DE HOLLANDE, A LILLE

Les amateurs de beau football sont encore sous le coup de la magnifique exhibition de dimanche dernier. Ils auront dimanche prochain, 1er janvier, un match des plus intéressants.

En effet, nous verrons aux prises Bréda, vainqueur de sa Ligue avec un score magnifique, qui triompha ensuite des vainqueurs des autres Ligues, pour remporter le titre envié de champion des Pays-Bas, avec l'Equipe de l'Olympique Lilloise.

Ce sera là une superbe rencontre qui nous réserve de fortes émotions.

JEU DE PIQUET

A WASQUEHAL

Dimanche prochain 1er janvier et lundi 2 janvier grand concours de piquet chez Albert Monsigny, rue Sadi-Carnot, 40. Trois tours pour 10 francs. La mise est de 1 fr. 25. Le jeu commencera dès l'arrivée des joueurs.

LES COQS

A WASQUEHAL

Dimanche prochain 1er janvier il se jouera un joli 2/3 mort pour 200 francs contre la Société du Grand Jeu d'Arcs de Croix. La mise au pare aura lieu à 5 heures précises. L'entrée est fixée à 2 francs.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

Dans la Boulangerie

UNE INFRACTION SYNDICALE

La Commission du Syndicat de l'Alimentation nous adresse une note de protestation contre l'infraction commise dans une Coopérative ouvrière à Roubaix, relativement au travail de nuit dans la boulangerie.

AUX OUVRIERS DE L'EPICERIE, MAGASINIERS ET GARÇONS LIVREURS

Nous avertissons les ouvriers de l'épicerie qu'une nouvelle manœuvre patronale se dessine en ce moment.

Beaucoup d'ouvriers ont été congédiés sans aucun motif. Après enquête on constate que cette manœuvre patronale a pour but d'amoindrir la force du syndicat ouvrier, en atteignant quelques-uns de ses membres.

Puis, ces messieurs procèdent au réembauchage pour combler les vides, mais ils embauchent à des conditions telles qu'il n'est pas permis aux malheureux de vivre.

De plus, on constate une préférence marquée pour l'emploi de la main-d'œuvre étrangère qui coûte beaucoup moins cher. Peu importe aux patrons épiciers que les ouvriers français soient réduits au chômage, pourvu qu'eux retirent un bénéfice sur l'emploi de cette main-d'œuvre.

Et nous disons que cette manœuvre patronale se déclanche parce que l'organisation syndicale ouvrière gêne les patrons ! Est-il admissible que ceux-ci rognent les salaires de leurs ouvriers ?..

Et c'est pourquoi si nous étions, nous, ouvriers de toutes catégories, unis dans la défense de nos intérêts professionnels, nous ne serions pas trahis par nos propres frères de travail.

Nous nous obligerions à prendre tous renseignements utiles au Bureau de l'organisation ouvrière afin de ne pas accepter bénévolement un salaire qui nous condamne à la misère.

Nous ne contestons pas à Messieurs les patrons épiciers le droit de défendre leurs intérêts mais ce que nous voudrions constater, c'est la loyauté dans le discussion et le respect des conventions de travail.

Et nous ne saurions que trop attirer l'attention des petits commerçants qui s'approvisionnent chez ces Messieurs les épiciers en gros, pour que soient respectés le droit des ouvriers.

La Commission.

Tribune Politique

Parti Socialiste (S. F. I. O.)

WATTRELOS

La section wattrelosienne du Parti Socialiste se réunira mercredi 28 courant, à 19 h. 30, à la Maison du Peuple. Ordre du jour important. — Le secrétaire, Emile RAEMBAUT.

Bulletin Commercial

LA VILLETTE, 26 décembre :

MARCHE AUX BESTIAUX. — Prix du kilo net : Bœufs, 5.60, 4.90, 4.20 ; vaches, 5.60, 4.60, 3.80 ; taureaux, 4.70, 4.20, 3.80 ; veaux, 8 fr., 6 fr., 3.80 ; moutons, 3.90, 7 fr., 6.10 ; porcs, 6 fr., 5.86, 5.72.

MARCHES DE LA REGION

TOURCOING, 27 décembre :

Il est arrivé hier aux Halles Centrales : Œufs, 2.880 pièces, à 0.54 et 0.55 ; lard salé, 82 kilos, à 2 fr. ; beurre, 156 kilos, à 8 fr. et 10 fr. ; pommes, 317 kilos, à 0.50 et 0.50 ; camembert, 720 boîtes, 0.90 à 1.20 ; œufs, 2280, à 0.42 ; dattes, 63 kilos, à 2.40 le kilo ; hollande, 70 kilos, à 7 et 8 fr. le kilo ; Gouda, 36 kilos, à 6.50 et 6.60 ; Oranges, 810, de 0.15 à 0.16 ; beurre, 40 kilos, de 4 fr. à 5 fr. ; marée, 660 kilos, pour 618.75 ; sardines fumées, 23 caisses, à 3 fr. et 3.25.

MAUBEUGE, 24 décembre :

Beurre, 3.75 la pièce ; œufs, 0.75 à 0.90 pièce ; pommes de terre, 0.65 à 0.75 le kilo ; canards, 13 et 14 fr. le kilo ; lapins, 18 à 25 fr. pièce ; pigeons, 6 fr. pièce ; poulets, 32 à 36 fr. la paire.

MADAME
Vous Guérirez

Par son action merveilleuse,
Par la guérison rapide qu'il aporte aux femmes qui souffrent,
Par ses propriétés remarquables et ses effets curatifs,

Le TRISTYL-NOYON

est supérieur à tous les produits que vous avez essayés. Il agit d'une façon certaine et immédiate contre les troubles de la menstruation, les Règles douloureuses les Retards, etc., qu'il calme en 5 minutes infailliblement.

FEMMES, votre santé est en jeu

Seul, le TRISTYL-NOYON

vous délivrera des migraines, des névralgies, et de toutes les douleurs causées par la mauvaise circulation ou le fonctionnement irrégulier de vos organes.

Le TRISTYL-NOYON

est le spécifique des maladies de la femme (métrites, fibrômes, spasmes nerveux, etc.) et le seul remède qui agisse de suite contre les maladies du retour d'âge.

Son action est certaine ainsi que l'attestent de nombreux témoignages émanant du corps médical et des malades reconnaissantes.

Lisez cette lettre d'un éminent praticien :

...Ce traitement est certainement incomparable. Plusieurs malades que je désespérais de guérir lui doivent la santé et la fin de leurs maux. Le fait que je vous signale aujourd'hui est particulièrement remarquable. Ma malade avait essayé en vain de nombreux traitements et le cas semblait désespéré. Après la première semaine les douleurs étaient disparues, l'appétit revenait et l'amélioration s'accentua très rapidement.....

Tristyl-Noyon

FEMMES, vous ne devez plus souffrir

Seulement exigez bien le véritable TRISTYL-NOYON, le seul remède vraiment efficace. — Envoi franco contre mandat de 4 fr. 40 aux Laboratoires H. NOYON, à Roubaix et à Paris, 21, rue Auber. — Renseignements discrets et gratuits en demandant la brochure N.

BOURSES D'AFFRETEMENT

DE LILLE :

Violaines-Calais, péniche, 240 t., 6.15 ; Bruay-Saint-Amand, 280 t., 5 fr. ; Violaines-Lille-La Madeleine, 280 t., 3.80 ; Pont-à-Vendin-Blanc-Semi, 290 t., 4.50 ; Beuvry-Arques, 280 t., 4 fr. ; Beuvry-Wasquehal, 280 t., 5 fr. ; Bruay-Gravelines, 285 t., 5 fr. ; Ostricourt-Lille-Canteleu, 288 et 290 t., 3.50 ; Pont-à-Vendin-Lille, 280 t., 3.60 ; Beuvry-Wasquehal, 280 t., 5 fr.

DE BETHUNE :

De Béthune à Paris, 19 fr. ; Lille, 4 fr. — De Beuvry à Lille, 4 fr. — De Béthune à Anzin, 5.25 ; Saint-Momelin, 7.25 ; Pont de Lynck, 7.50 ; Orignies, 3.50 ; Coppenaxfort, 8.25 ; Wasquehal, 5 fr. ; Origny-St-B., 13.50 ; Haubourdin, 5.35 ; Arques, 3.85 ; Dunkerque, 5.25 ; Armentières, 7.50. — De Beuvry à Sequedin, 3.90.

DE DOUAI :

4 bateaux, Bruay-Issy-les-Moulineaux, 1.100 t., 18.75 ; 1 bateau, Dourges-Saint-Amand, 275 t., 4.20 ; 2 bateaux, Bruay-Roubaix, 560 t., 5 fr. ; 1 bateau Ostricourt-Wasquehal 280 t., 4.50 ; 1 bateau, Harnes-Tourcoing, 280 t., 4.90 ; 5 bateaux, Béthune-Gennevilers, 1.400 t., 18.45.

EMPLOYEZ TOUJOURS LE LAIT SUCRÉ SUISSE
NESTLÉ
"la Bonne Marque"
VOUS AUREZ TOUJOURS UN LAIT PUR et RICHE EN CRÈME
EN VENTE PARTOUT

MARCHES BELGES

LEUZE, 26 décembre :

Beurre, 14 à 15 fr. le kilo ; œufs, 13 à 15 fr. les 26 ; poulettes, 10 à 15 fr. pièce ; poulets, 10 à 14 fr. ; poules, 10 à 12 fr. ; pigeons, 3 à 5 fr. ,teeago,el ;B9.

BOURSE DE LILLE

DU 27 DECEMBRE 1921

CHARBONNAGES	Cours précédent	Cours du jour
Aibi (action 100 t. p.)	403 ..	403 ..
— (part de fondateur) p.	1010 ..	1010 ..
Aniche (action 500 t. p.)	799 ..	799 50
Anzin (le 1/100 de denier)	1001 ..	1000 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	2138 ..	2138 ..
— (cinquantième de part)	209 ..	206 25
Blanzy (action 100 t. p.)	1047 ..	1052 ..
Bruay (action)	200 ..	2.06 ..
— (dixième)	201 ..	202 ..
Carvin (action 100 t. p.)	471 ..	476 ..
Clarence (action 250 t. p.)	342 ..	342 ..
Courrières (action 100 t. p.)	326 ..	325 ..
Crespin-Nord, émis. 1905, lit. verts	142 ..	14. ..
Douchy (action 100 t. p.)	965 ..	963 ..
Dourges	370 ..	370 ..
Escarpelle (action 100 t. p.)	8 5 ..	880 ..
Ferfay (action 125 t. p.)	381 ..	382 ..
Lens (action)	215 25	217 ..
Lievin (action 100 t. p.)	102 ..	100 50
— (coup. de 30 actions)	301 ..	2999 ..
Ligny-lez-Aire (action 500 t. p.)	12:9 ..	1221 ..
Marles 30 % (part d'ingénieur)	4193 ..	4220 ..
— 70 % (action 200 t. p.)	298 ..	295 ..
Nord d'Alais (action 200 t. p.)	2 ..	63 ..
Ostricourt (action 100 t. p.)	501 ..	501 ..
Thivencelles (Soc. anon.) (a. 500 t. p.)	191 ..	190 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouissance)	24. ..	245 ..
Vicoigne et Nœux (action)	2176 ..	2160 ..
— (dixième)	218 ..	219 ..

VALEURS PÉTROLIFÈRES	Cours précédent	Cours du jour
Bordeni (action 500 t. p.)	283 ..	285 ..
— (part de fondateur)	332 ..	300 ..
Busténari (Société des Pétroles de) (action 500 t. p.) p.	355 ..	355 ..
— (part de fondateur) p.	638 ..	635 ..
Dabrova (action 500 t. p.)	364 ..	364 ..
— (part de fondateur)	420 ..	448 ..
Financière des Pétroles	575 50	583 ..
Franco-Polonaise	161 75	162 25
Grabownika (action 500 t. p.)	350 ..	348 ..
— (part de fondateur)	630 ..	602 ..
Karpathes	450 ..	45. ..
Omnium des P. du N. (a. 500 t. p.) p.	575 ..	570 ..
— (part de fondateur) p.	2700 ..	2700 ..
Pétroles Premier	352 ..	361 ..
Polana (action 500 t. p.)	192 ..	... ..
— (part de fondateur)	18. ..	180 ..
Potok (action 500 t. p.)	2 1 ..	2 6 ..
Sylva-Plana	164 ..	164 50
Wankowa (action 500 t. p.)	390 25	91 ..
— (part de fondateur)	205 ..	205